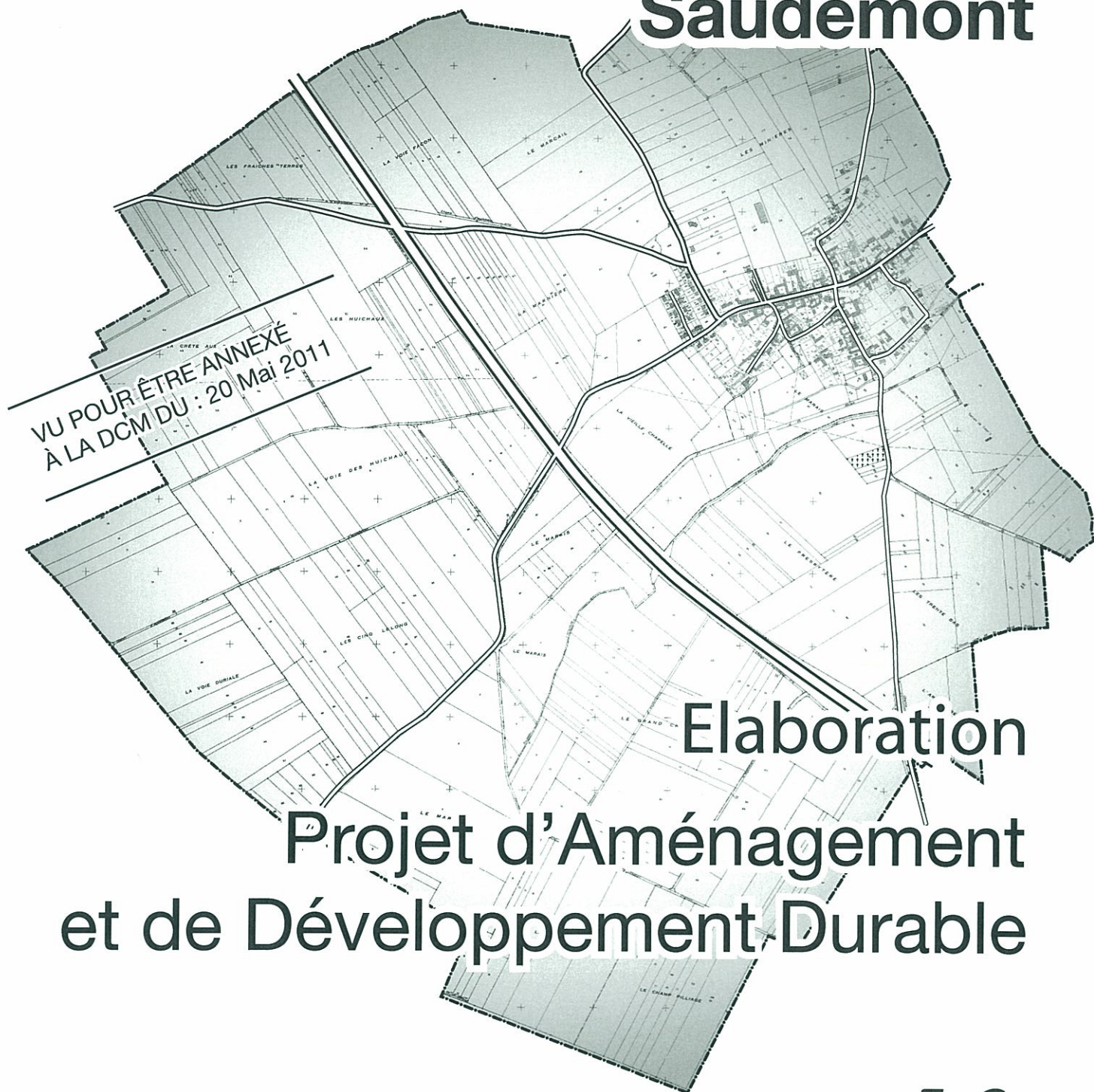


Plan Local d'Urbanisme de la commune de

Saudemontⁿ



Elaboration Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Prescrit le : 17 octobre 2006

Arrêté le : 12 Juin 2009

Approuvé le : 20 Mai 2011

EAC
Etudes & Cartographie
6/8 rue Léon Trulin
59 000 Lille
Tél : 03 20 51 94 95
Fax : 03 20 51 94 90

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATIONS GENERALES

A. La commune dans son environnement général

<i>Enjeux</i>	<i>Actions</i>
<i>Dans la communauté de communes Osartis</i>	Entretien du patrimoine naturel en ciblant la qualité environnementale (lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonore, protection de la ressource en eau, aménagement et entretien des cours d'eau, création et entretien des chemins de randonnée...)
	Permettre un développement économique équilibré à l'échelle de la Communauté de Communes, c'est-à-dire: - Prendre en compte l'existence des zones économiques présentes sur le territoire de la communauté - Prendre en compte l'existence de nouvelles implantations industrielles sur les communes environnantes
	Favoriser un développement harmonieux et équilibré entre le territoire rural et le territoire urbain
	Prendre appui sur le réseau d'équipements sportifs, touristiques et de loisirs de dimension intercommunale et permettre son développement
<i>Dans le SCOT envisagé, des communautés de communes Osartis et Marquion</i>	Assurer un développement harmonieux à l'échelle du territoire du SCOT
<i>Dans le Pays d'Artois</i>	Permettre un développement équilibré du territoire
<i>Le SDAGE et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux</i>	Prendre en compte les orientations du SDAGE et du SAGE de la Sensée en cours d'élaboration

B. Les Orientations d'aménagement

1. Le Village

Orientations	Actions
<i>Permettre une arrivée raisonnable de nouveaux habitants</i>	Augmenter progressivement la population communale afin d'atteindre environ 550 habitants d'ici 2024
	Ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation dans le prolongement du bâti en favorisant une forme de village plus concentrique
<i>Assurer un développement cohérent de l'urbanisation qui prenne en compte l'existant en :</i> - favorisant l'urbanisation à proximité du centre - assurant un maillage plus complet des rues - garantissant une bonne intégration paysagère et le respect des sites	Densifier le cœur d'îlot en face de la mairie, en assurant une bonne intégration de ce dernier au reste du village grâce à la réalisation d'une étude paysagère et architecturale, préalablement à l'aménagement de la zone.
	Compléter l'urbanisation au Nord de la Résidence la Chapelle en la connectant à la rue de Dury
	Prévoir en entrée de village, une urbanisation permettant de relier la rue de Villers à la rue du Général de Gaulle
<i>Développer l'urbanisation de manière équilibrée tout en conservant l'aspect rural du village</i>	Limiter l'urbanisation linéaire
	Eviter la prolifération d'impasses
	Insérer les nouvelles constructions dans le paysage en respectant le caractère rural du village
<i>Offrir aux villageois un cadre de vie agréable</i>	Permettre l'aménagement d'une place communale et d'une salle polyvalente au cœur du village
	Conforter les équipements sportifs et de loisirs
	Pérenniser le camping
<i>Garantir la mixité sociale du cœur d'îlot situé en face de la mairie</i>	Favoriser la diversification de l'offre en logements en prévoyant des logements pour les jeunes désirant accéder à la propriété

2. Le territoire économique

<i>Orientations</i>	<i>Actions</i>
<i>Conforter les activités économiques de passage</i>	Conserver le passage des commerces ambulants afin de faire vivre le village, et de maintenir les personnes âgées
<i>Valoriser les activités économiques existantes</i>	Assurer la pérennité du garage Renault

3. La zone naturelle et agricole

<i>Orientations</i>	<i>Actions</i>
<i>Préserver les ressources et l'espace naturel</i>	Protéger et valoriser l'Hirondelle et ses abords
	Protéger les principaux boisements de la commune
	Protéger les zones humides
	Prendre en compte l'existence de l'ancienne décharge
<i>Préserver et protéger les terres agricoles</i>	Protéger l'espace agricole typique de l'Artois pour permettre le maintien des exploitations agricoles
	Prendre en compte la présence des exploitations agricoles, notamment celle pratiquant l'élevage
	Prendre en compte la présence de tranchées militaires
	Prendre en compte le périmètre SEVESO lié à la société Logistinord implantée à Villers-les-Cagnicourt
	Protéger les casiers de drainage

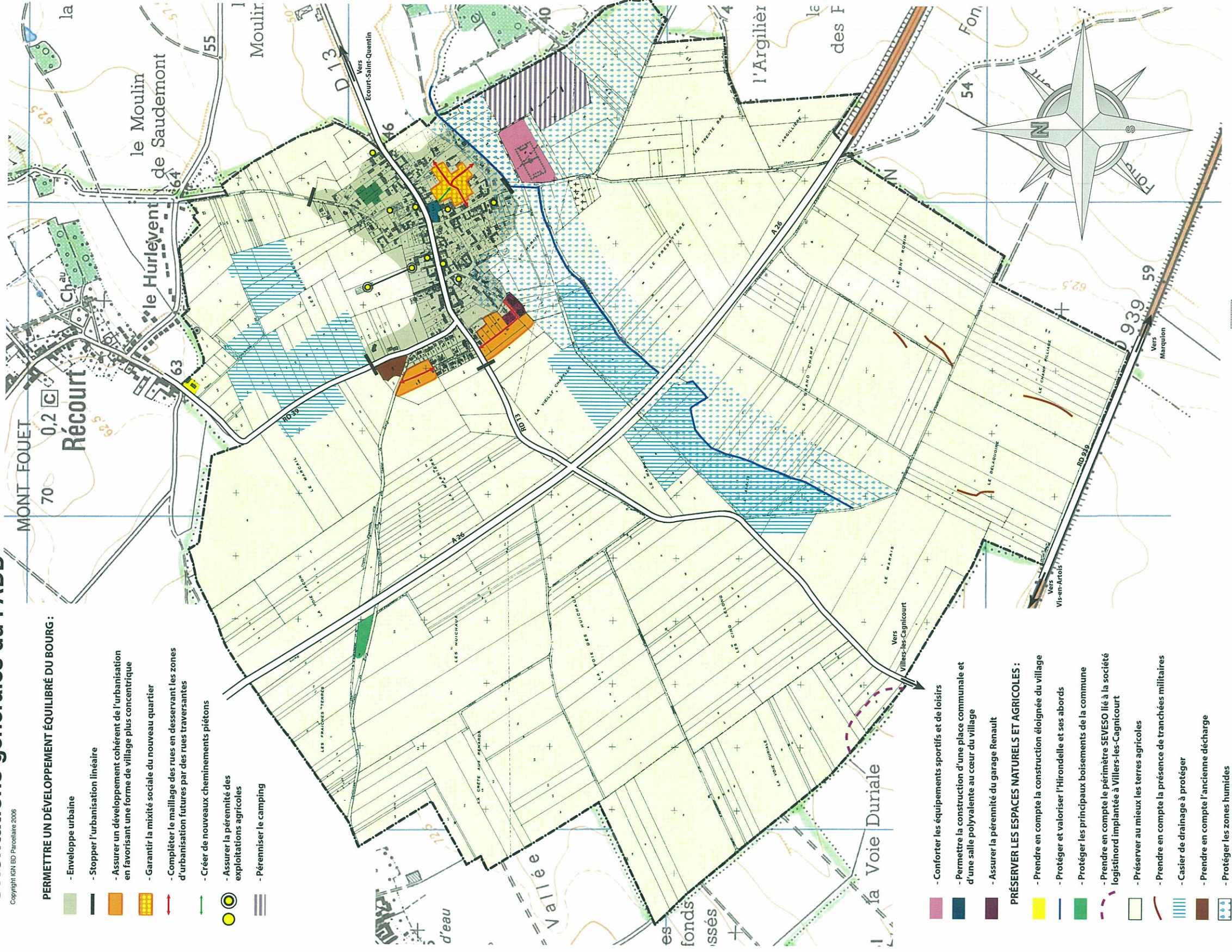
SAUDEMONT

Orientations générales du PADD

Copyright IGN BD Parcelaire 2006

PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU BOURG :

- Enveloppe urbaine
- Stopper l'urbanisation linéaire
- Assurer un développement cohérent de l'urbanisation en favorisant une forme de village plus concentrique
- Garantir la mixité sociale du nouveau quartier
- Compléter le maillage des rues en desservant les zones d'urbanisation futures par des rues traversantes
- Créer de nouveaux cheminements piétons
- Assurer la pérennité des exploitations agricoles
- Pérenniser le camping



- Conforter les équipements sportifs et de loisirs
 - Permettre la construction d'une place communale et d'une salle polyvalente au cœur du village
 - Assurer la pérennité du garage Renault
- ### PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES :
- Prendre en compte la construction éloignée du village
 - Protéger et valoriser l'hirondelle et ses abords
 - Protéger les principaux boisements de la commune
 - Prendre en compte le périmètre SEVESO lié à la société logistinord implantée à Villers-les-Cagnicourt
 - Préserver au mieux les terres agricoles
 - Prendre en compte la présence de tranchées militaires
 - Casier de drainage à protéger
 - Prendre en compte l'ancienne décharge
 - Protéger les zones humides

SAUDEMONT

Orientations générales du PADD

Copyright IGN BD Parcellaire 2006

PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU BOURG :

-  - Enveloppe urbaine
-  - Stopper l'urbanisation linéaire
-  - Assurer un développement cohérent de l'urbanisation en favorisant une forme de village plus concentrique
-  - Garantir la mixité sociale du nouveau quartier
-  - Compléter le maillage des rues en desservant les zones d'urbanisation futures par des rues traversantes
-  - Créer de nouveaux cheminements piétons
-  - Assurer la pérennité des exploitations agricoles
-  - Pérenniser le camping
-  - Conforter les équipements sportifs et de loisirs
-  - Permettre la construction d'une place communale et d'une salle polyvalente au cœur du village
-  - Assurer la pérennité du garage Renault

PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES :

-  - Protéger et valoriser l'Hirondelle et ses abords
-  - Protéger les principaux boisements de la commune
-  - Préserver au mieux les terres agricoles
-  - Casier de drainage à protéger
-  - Prendre en compte l'ancienne décharge
-  - Protéger les zones humides

